



Comparatif personne physique

Parreaux, Thiébaud & Partners

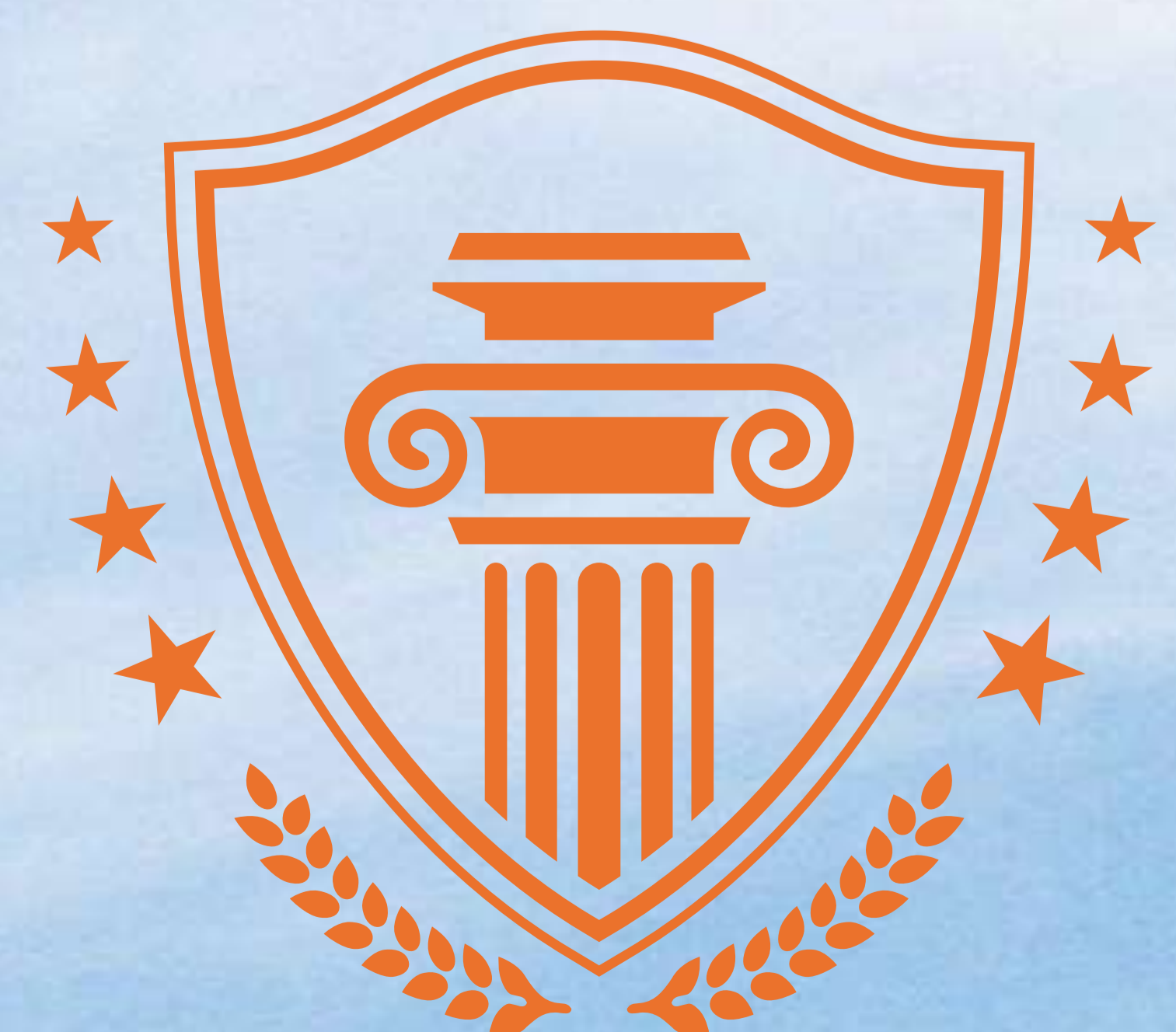




Table des matières

Qui sommes-nous ?	1
Des avantages indiscutables	2-3
Domaines du droit et comparatifs	4-5
Comparatif CAP	6-9
Comparatif DEXTRA	10-13
Comparatif FORTUNA	14-17
Comparatif ORION	18-21
Comparatif PROTEKTA	22-25
Comparatif AXA-ARAG	26-29



Parreaux, Thiébaud & Partners

Qui sommes-nous ?

Parreaux, Thiébaud & Partners (ci-après « PtPartners ») est un cabinet juridique international. Il se compose de deux associés fondateurs, d'une dizaine de juristes et de plus de quarante avocats partenaires.

Notre siège se situe à Genève, et nos succursales sont présentes à Lutry, Neuchâtel, Sion et en France.





Des avantages indiscutables

Notre structure propose des services allant au-delà de la simple protection juridique. Voici ce qu'un client avisé doit savoir :

Une neutralité et une indépendance

Toutes les protections juridiques sur le marché appartiennent ou sont liées à une assurance globale. Ainsi, si vous avez des problèmes contre votre assureur, votre protection juridique n'entre pas en matière.

PtPartners est la seule protection neutre et indépendante de toute assurance, ce qui vous assure une défense en tout temps et une exclusion de tout conflit d'intérêts.

Nous sommes la seule protection juridique illimitée sur le marché

Une assurance de protection juridique ne vous couvre que contre un nombre de cas limité à l'année, en moyenne 1 ou 2 maximum.

PtPartners est la seule protection illimitée, cela veut dire que vous pouvez nous solliciter 10, 20, 50, 100x dans l'année, sans limite.



Des avantages indiscutables (suite)

Des conseils oraux et écrits illimités

Les assurances de protection juridique ne s'engagent jamais par écrit. Tout simplement car si un conseil donné est erroné et que le client en apporte la preuve, le conseiller est responsable du dommage.

PtPartners est la seule protection juridique à s'engager par écrit. Nous savons ce que nous faisons, nous mettons donc notre responsabilité en jeu pour vous, en gage de qualité de notre service.

Rédaction de contrats

Les particuliers, comme les entreprises, doivent également se prémunir.

PtPartners prend en charge en illimité la rédaction de vos contrats, que ce soit des contrats de travail, de vente, de mandat, des conditions générales, de licence, etc.

Tous les domaines du droit pris en charge

Les protections juridiques n'effectuent des prestations que sur 15 domaines du droit environ. Ces domaines comportent une multitude de clauses d'exclusion permettant à l'assurance de ne pas vous couvrir en cas de litige.

PtPartners possède l'étendue de prestation la plus large du marché, avec des prestations sur 55 domaines du droit.



Domaines du droit et comparatifs avec les assureurs sur le marché

- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
- Litiges extracontractuels
- Droit des assurances sociales
- Droit des patients (RC + médical)
- Droit du travail
- Droit de l'aide aux victimes d'infractions
- Droit des poursuites pour dettes et faillites
- Droit du mariage
- Droit du divorce
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droit d'internet
- Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
- Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
- Droit de la copropriété par étage
- Droit de la circulation routière
- Droit de propriété intellectuelle (auteur, marque, design)
- Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
- Loi sur la protection des données
- Droit constitutionnel
- Utilisation du domaine public
- Droit des mineurs
- Droits fondamentaux
- Droits des biens culturels
- Droit de la médecine légale
- Droits de l'homme
- Droits de la personnalité
- Droit du voyage à forfait
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit administratif
- Droit fiscal suisse (opposition et recours contre avis de taxation)



Domaines du droit et comparatifs avec les assureurs sur le marché (suite)

- Droit des assurances privées
- Droit du bail à loyer ou à ferme
- Droit de voisinage
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés
- Déclaration d'impôt

Comparatif CAP

Domaines du droit totalement pris en charge dans la formule de base



- Litiges contractuels
 - Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC + médical)
 - Droit du travail
 - Droit de l'aide aux victimes d'infractions
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit administratif
 - Droit fiscal suisse (opposition et recours contre avis de taxation)
 - Droit des assurances privées
 - Droit médical
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droit de voisinage
 - Droit des poursuites pour dettes et faillites
 - Droit du mariage
 - Droit du divorce
 - Droit de la famille
 - Droit des successions
 - Droit d'internet
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
 - Droit de la copropriété par étage
 - Droit de la circulation routière
 - Droit de propriété intellectuelle (auteur, marque, design)
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
 - Loi sur la protection des données
 - Droit constitutionnel
 - Utilisation du domaine public
 - Droit des mineurs
 - Droits fondamentaux
 - Droits des biens culturels
 - Droit de la médecine légale
 - Droits de l'homme
 - Droits de la personnalité
 - Droit du voyage à forfait
- Litiges contractuels
 - Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (au sens de la RC)
 - Droit du travail
 - Droit de l'aide aux victimes d'infractions
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit fiscal (conseils oraux uniquement)
 - Droit médical (uniquement avec le personnel)
 - Droit du divorce (Médiation et requête commune uniquement)
 - Droit des successions (2-3 Conseils juridiques oraux uniquement)
 - Droits réels immobiliers (conseils oraux sur la propriété uniquement)

Comparatif CAP

Domaines du droit partiellement pris en charge dans la formule de base*



*[Conseils, honoraires, rédaction de contrat gratuits. Dès la procédure judiciaire, 25-50% des honoraires d'avocats pris en charge]

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés

Comparatif CAP



Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux

Comparatif CAP



Délais de carences et résiliations

- Aucun délai de carence
- Prise en charge des dossiers en cours
- Aucune résiliation pour sinistre

- Conseil juridique oraux → Aucun
- Prise en charge des honoraires d'avocat → en moyenne entre 2 mois et 1 an.
- Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation) → Dès CHF 299.80 / l'an

Privée + circulation → Entre CHF 296-341.- / l'an

Comparatif DEXTRA

Domaines du droit totalement pris en charge dans la formule de base



- Litiges contractuels
- Litiges extracontractuels
- Droit des assurances sociales
- Droit des patients (RC + médical)
- Droit du travail
- Droit de l'aide aux victimes d'infractions
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit administratif
- Droit du voyage à forfait
- Droit fiscal suisse (opposition et recours contre avis de taxation)
- Droit des assurances privées
- Droit du bail à loyer ou à ferme
- Droit de voisinage
- Droit des poursuites pour dettes et faillites
- Droit du mariage
- Droit du divorce
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droit d'internet
- Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
- Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
- Droit de la copropriété par étage
- Droit de la circulation routière
- Droit de propriété intellectuelle (auteur, marque, design)
- Imposition des véhicules
- Loi sur la protection des données
- Droits constitutionnels
- Utilisation du domaine public
- Droit des mineurs
- Droits fondamentaux
- Droits des biens culturels
- Droit de la médecine légale
- Droits de l'homme
- Droits de la personnalité
- Droit du voyage à forfait

- Litiges contractuels
- Litiges extracontractuels
- Droit des assurances sociales
- Droit des patients
- Droit du travail
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit fiscal (opposition et recours contre avis de taxation)
- Droit du bail à loyer ou à ferme
- Droit du voisinage
- Droit d'internet
- Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
- Droits réels sur des biens immeubles
- Droit d'auteur
- Contrat en rapport avec des véhicules

Comparatif DEXTRA

Domaines du droit partiellement pris en charge dans la formule de base*



*[Conseils, honoraires, rédaction de contrat gratuits. Dès la procédure judiciaire, 25-50% des honoraires d'avocats pris en charge]

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés

Comparatif DEXTRA



Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux

Comparatif DEXTRA



Délais de carences et résiliations

- Aucun délai de carence
- Prise en charge des dossiers en cours
- Aucune résiliation pour sinistre
- Conseil juridique oraux → 2 mois
- Prise en charge des honoraires d'avocat → en moyenne 2 mois
- Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation+ propriétaire immobilier) → Dès CHF 298.80 / l'an

Privée + circulation uniquement → à partir de CHF 320.- / l'an

Comparatif FORTUNA

Domaines du droit totalement pris en charge dans la formule de base



- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
- Litiges extracontractuels
- Droit des assurances sociales
- Droit des patients (RC + médical)
- Droit du travail
- Droit de l'aide aux victimes d'infractions
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit administratif
- Droit fiscal suisse (opposition et recours contre avis de taxation)
- Droit des assurances privées
- Droit du bail à loyer **ou à ferme**
- Droit de voisinage
- Droit des poursuites pour dettes et faillites
- Droit du mariage
- Droit du divorce
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droit d'internet
- Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
- Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
- Droit de la copropriété par étage
- Droit de la circulation routière
- Droit de propriété intellectuelle (auteur, marque, design)
- Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
- Loi sur la protection des données
- Droits constitutionnels
- Utilisation du domaine public
- Droit des mineurs
- Droits fondamentaux
- Droits des biens culturels
- Droit de la médecine légale
- Droits de l'homme
- Droits de la personnalité
- Droit du voyage à forfait

- Litiges contractuels
- Dommages et intérêts (RC uniquement)
- Droit des assurances sociales
- Droit des patient (RC uniquement)
- Droit du travail
- Droit de l'aide aux victimes d'infractions
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit du bail à loyer
- Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large

Comparatif FORTUNA

Domaines du droit partiellement pris en charge dans la formule de base*



*[Conseils, honoraires, rédaction de contrat gratuits. Dès la procédure judiciaire, 25-50% des honoraires d'avocats pris en charge]

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés

Comparatif FORTUNA



Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
- Conseils juridiques **écrits illimités**
- 50% de prise en charge des honoraires de notaire
- Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés

- Conseils juridiques oraux

Comparatif FORTUNA



Délais de carences et résiliations

- Aucun délai de carence
- Prise en charge des dossiers en cours
- Aucune résiliation pour sinistre
- Conseil juridique oraux → Aucun
- Prise en charge des honoraires d'avocat → 3 mois
- Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation+ propriétaire immobilier) → Dès CHF 298.80 / l'an

Privée + circulation uniquement → à partir de CHF 295.- / l'an

Comparatif ORION

Domaines du droit totalement pris en charge dans la formule de base



- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
- Litiges extracontractuels
- Droit des assurances sociales
- Droit des patients (RC + médical)
- Droit du travail
- Droit de l'aide aux victimes d'infractions
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit administratif
- Droit fiscal suisse (opposition et recours contre avis de taxation)
- Droit des assurances privées
- Droit du bail à loyer ou à ferme
- Droit de voisinage
- Droit des poursuites pour dettes et faillites
- Droit du mariage
- Droit du divorce
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droit d'internet
- Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
- Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
- Droit de la copropriété par étage
- Droit de la circulation routière
- Droit de propriété intellectuelle (auteur, marque, design)
- Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
- Loi sur la protection des données
- Droit constitutionnel
- Utilisation du domaine public
- Droit des mineurs
- Droits fondamentaux
- Droits des biens culturels
- Droit de la médecine légale
- Droits de l'homme
- Droits de la personnalité
- Droit du voyage
- Litiges extracontractuels
- Droit des assurances sociales
- Droit des patients (RC uniquement)
- Droit de travail
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit fiscal suisse (recours uniquement)
- Droit des assurances privées
- Droit du bail à loyer ou à ferme
- Droit du mariage (que médiation)
- Droit du divorce (requête commune)
- Droit successoral (délai de carence 1 an et couverture de CHF 500.00 max.)
- Droit d'internet
- Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
- Droit de la copropriété par étage
- Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
- Droit d'auteur
- Droit du voyage

Comparatif ORION

Domaines du droit partiellement pris en charge dans la formule de base*



*[Conseils, honoraires, rédaction de contrat gratuits. Dès la procédure judiciaire, 25-50% des honoraires d'avocats pris en charge]

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés

Comparatif ORION



Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux

Comparatif ORION



Délais de carences et résiliations

- Aucun délai de carence
- Prise en charge des dossiers en cours
- Aucune résiliation pour sinistre
- Conseil juridique oraux → Aucun
- Prise en charge des honoraires d'avocat → en moyenne entre 1 et 12 mois.
- Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation+ propriétaire immobilier) → Dès CHF 298.80 / l'an

Privée + circulation uniquement → à partir de CHF 378.80 / l'an

Comparatif PROTEKTA

Domaines du droit totalement pris en charge dans la formule de base



Protekta

- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
 - Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC + médical)
 - Droit du travail
 - Droit de l'aide aux victimes d'infractions
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit administratif
 - Droit fiscal suisse (opposition et recours contre avis de taxation)
 - Droit des assurances privées
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droit de voisinage
 - Droit des poursuites pour dettes et faillites
 - Droit du mariage
 - Droit du divorce
 - Droit de la famille
 - Droit des successions
 - Droit d'internet
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
 - Droit de la copropriété par étage
 - Droit de la circulation routière
 - Droit de propriété intellectuelle (auteur, marque, design)
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
 - Loi sur la protection des données
 - Droit constitutionnel
 - Utilisation du domaine public
 - Droit des mineurs
 - Droits fondamentaux
 - Droits des biens culturels
 - Droit de la médecine légale
 - Droits de l'homme
 - Droits de la personnalité
 - Droit du voyage à forfait
- Litige contractuel contrat d'entreprise
 - Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC uniquement)
 - Droit de travail
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit fiscal suisse (recours uniquement)
 - Droit des assurances privées
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large

Comparatif PROTEKTA

Domaines du droit partiellement pris en charge dans la formule de base*



Protekta

*[Conseils, honoraires, rédaction de contrat gratuits. Dès la procédure judiciaire, 25-50% des honoraires d'avocats pris en charge]

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés

Comparatif PROTEKTA



Protekta

Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux

Comparatif PROTEKTA



Protekta

Délais de carences et résiliations

- Aucun délai de carence
- Prise en charge des dossiers en cours
- Aucune résiliation pour sinistre
- Conseil juridique oraux → 3 mois
- Prise en charge des honoraires d'avocat → entre 3 et 6 mois.
- Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation+ propriétaire immobilier) → Dès CHF 298.80 / l'an

Privée + circulation uniquement → à partir de CHF 323.80 / l'an

Comparatif AXA/ARAG

Domaines du droit totalement pris en charge dans la formule de base



Franchise de minimum CHF 2'000.-
à charge du client

- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
 - Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC + médical)
 - Droit du travail
 - Droit de l'aide aux victimes d'infractions
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit administratif
 - Droit fiscal suisse (opposition et recours contre avis de taxation)
 - Droit des assurances privées
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droit de voisinage
 - Droit des poursuites pour dettes et faillites
 - Droit du mariage
 - Droit du divorce
 - Droit de la famille
 - Droit des successions
 - Droit d'internet
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
 - Droit de la copropriété par étage
 - Droit de la circulation routière
 - Droit de propriété intellectuelle (auteur, marque, design)
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
 - Loi sur la protection des données
 - Droit constitutionnel
 - Utilisation du domaine public
 - Droit des mineurs
 - Droits fondamentaux
 - Droits des biens culturels
 - Droit de la médecine légale
 - Droits de l'homme
 - Droits de la personnalité
 - Droit du voyage à forfait
- Droit des contrats de prêt
 - Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC uniquement)
 - Droit de travail
 - Droit de l'aide aux victimes d'infractions
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit des assurances privées
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droit de voisinage
 - Droit de la famille (conseils uniquement)
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large

Comparatif AXA/ARAG

Domaines du droit partiellement pris en charge dans la formule de base*



*[Conseils, honoraires, rédaction de contrat gratuits. Dès la procédure judiciaire, 25-50% des honoraires d'avocats pris en charge]

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés

Comparatif AXA/ARAG



Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux
 - **Franchise de CHF 2'000.- minimum à charge de l'assuré**

Comparatif AXA/ARAG



Délais de carences et résiliations

- Aucun délai de carence
- Prise en charge des dossiers en cours
- Aucune résiliation pour sinistre

- Conseil juridique oraux → 3 mois
- Prise en charge des honoraires d'avocat et autres coûts → 3 mois
- Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation + propriétaire immobilier) → Dès CHF 298.80 / l'an

Privée + circulation uniquement → à partir de CHF 348.60 / l'an

LEXIS



Parreaux, Thiébaud & Partners

Demandez un rendez-vous !

En cas de questions et/ou demande de rendez-vous afin d'obtenir des informations supplémentaires, nos conseillers vous accueillent ou se déplacent à domicile afin de vous présenter nos services

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet. Vous avez en plus la possibilité de souscrire directement en ligne et télécharger le contrat d'abonnement. Une fois rempli et signé, il ne reste plus qu'à l'envoyer par courrier ou par mail.

Parreaux, Thiébaud & Partners
Chemin Charles-Poluzzi 45
CH- 1227 Genève

+41 22 342 38 94
ptpartners.ch
info@ptpartners.ch



Parreaux, Thiébaud & Partners